



CHARTE DE QUALITE

Nos engagements

Responsabilité de gestion

Sanithabitat sprl s'engage à :

- gérer ses activités selon un plan d'action à long terme, qui intègre le respect de toutes les obligations légales et fiscales, ainsi que les règles de cette charte de qualité ;
- Faire appliquer sa politique de qualité par l'ensemble de ses collaborateurs et sous-traitants ;
- Mettre en place les procédures adéquates pour assurer le contrôle permanent de l'excellence des opérations dans chaque phase de sa chaîne de distribution ;
- Offrir aux clients les services d'un personnel qualifié et formé aux dernières innovations dans son domaine de compétence ;
- Prendre en considération chaque élément (réclamations, incidents ou suggestions) lui permettant d'améliorer ses futures prestations de services ou livraisons de biens.

Qualité et prix des produits et services

Sanithabitat sprl s'engage à :

- Fournir exclusivement des produits et services qui répondent aux besoins et aux attentes des clients et dont la qualité est reconnue ;
- Informer les clients sur les caractéristiques et les prix des produits et services livrés ;
- Etre à l'écoute des besoins et attentes de ses clients ;
- Travailler en suivant les règles de l'Art.

Garantie des prix et des délais

Sanithabitat sprl s'engage à :

- Respecter la gratuité de l'établissement des devis ;
- Respecter scrupuleusement les prix et prestations mentionnés dans ses devis ;
- Respecter ses conditions générales de vente ;
- Respecter les délais mentionnés dans ses devis et avertir le client de toute modification des délais due à des éléments indépendants de notre volonté ;
- Ce que les factures correspondent aux devis. Le client sera avisé sans délai des suppléments de prix imprévisibles lors de l'établissement des devis.

Garantie en cas de dommages

Sanithabitat sprl s'engage à :

- Assurer sa responsabilité pour les dommages causés aux tiers lors de la réalisation de ses livraisons et prestations de services ;
- Respecter les biens des clients.